Formation diplômante
Niveau 3

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE Métiers de l'Agriculture Spécialité Horticulture (CAPa MA)



Formation en alternance
(sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)

RNCP 40523

EPL Support - Campus Agrilyon Vert - EPLEFPA Lyon-Ecully-Dardilly

CFPH Lyon-Ecully
13 Avenue de Verdun 69130 Ecully

- Formation prise en charge par l'organisme financeur (OPCO ou collectivités) dont dépend l'entreprise : de 5 857€ à 6 039€ (Montants maximaux annuels en 2025)
- Aucun coût de formation pour l'apprenti

Suivant le calendrier d'alternance
1 semaines formation / 3 semaines entreprise en moyenne

- 800 h en centre de formation sur deux ans soit 24 semaines de 35h
- 2 240 h en entreprise/collectivité soit 63 semaines de 35 h

Objectifs de la formation

Acquérir les connaissances techniques afin de :

- Réaliser les travaux courants et les opérations techniques liées à la culture de plantes maraîchères, fruitières, ornementales et florales, de la mise en culture au conditionnement et à la commercialisation.
- Conduire et utiliser le matériel en sécurité, réaliser l'entretien courant et la maintenance des équipements.
- Travailler dans le respect des règles de sécurité et de l'environnement.

Processus d'admission

1. Vous pouvez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme Hub3E en remplissant le formulaire d'inscription (bouton "s'inscrire" en haut de la page). N'hésitez pas à joindre le 04 78 33 46 12 si vous rencontrez le moindre problème.
2. Vous êtes ensuite recontacté par téléphone pour un entretien administratif.
3. Puis, nous réalisons entretien individuel pédagogique en présentiel
4. Signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

Autres voies de formation proposées par le CFPH

- Formation professionnelle Continue (FPC)
- Validation de Acquis de l'Expérience (VAE)

Public - Prérequis

La formation sous contrat d'apprentissage s'adresse à un public âgé de 15 ans à 29 ans révolus à la signature du contrat d'apprentissage (sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.
https://www.education.gouv.fr/se-former-par-l-apprentissage-2216

Il est possible de suivre cette formation sous contrat de professionnalisation pour les publics suivants :
De 16 à 25 ans révolus (26 ans moins un jour) pour compléter la formation initiale
De 26 ans et plus pour les demandeurs d'emploi
Sans condition d'âge pour les personnes qui perçoivent le RSA, l'ASS ou l'AAH et pour les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Dans les deux cas, les prérequis sont :

- Avoir terminer son cycle de 3ème
- Avoir signé un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation

Rémunération - financement

L'alternant est rémunéré selon une grille de salaire définie. Sa rémunération dépend de son âge et de l'année de formation et représente un pourcentage du SMIC. Le coût de la formation est pris en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise.

Modalités d'évaluation

Chaque bloc de compétences (UC) fait l'objet d'une évaluation, principalement en situations professionnelles lors d'épreuves orales et pratiques, selon un plan d'évaluation soumis à l'agrément du jury.

Contenu de la formation

Compétences générales

UCG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux
1.1. Prendre position dans une situation à caractère social et civique.
1.2. Utiliser des outils dans des situations de la vie courante.
UCG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle
2.1. S'exprimer à travers une réalisation personnelle.
2.2. Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel.
UCG3 - Interagir avec son environnement social
3.1. Adapter son langage et son comportement aux situations de communication.
3.2. S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif.

Compétences professionnelles

UC4 - Réaliser des travaux sur les végétaux en exploitation spécialisée en horticulture
4.1. Réaliser des observations et interventions sur le végétal.
4.2. Réaliser des travaux de mise en place des végétaux.
UC5 - Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement
5.1. Réaliser des observations et opérations techniques liées au cycle de production.
5.2. Effectuer des travaux de récolte, de conservation et de conditionnement.
UC6 - Entretien des Agroéquipements
6.1. Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments.
6.2. Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation

UCARE - Commercialiser des produits horticoles
1. Maintenir l'espace de vente en état marchand
2. Accompagner le client dans son acte d'achat
UC : Unité Capitalisable, une UC correspond à un bloc de compétences
UCARE : Unités Capitalisables d'Adaptation Régionales ou à l'Emploi

Les + de la formation

- Pôle d'excellence régional paysage Auvergne-Rhône-Alpes
- Passage du SST et Certiphyto (niveau opérateur)
- Visites d'exploitations maraichères, d'entreprises horticoles
- Travaux pratiques sur les plateaux techniques du CFPH ou en entreprises partenaires

Métiers visés

Les métiers visés par le diplôme sont ceux d'ouvrier/ouvrière horticole : floriculture, horticulture, maraichage, pépinière, plantes aromatiques, semences...

Poursuite d'études

Ce CAP agricole débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études, en 1 an en CS, en 2 ans en BP ou en bac professionnel, notamment dans les formations suivantes :

- **CAPa Jardinier Paysagiste**
- **BP Aménagement Paysagers**
- **BP Responsable d'Entreprise Agricole**
- **BAC PRO Aménagements Paysagers**

Centre de Formation et de Promotion Horticole d'Ecully
13 avenue de verdun 69130 Ecully
cfppa.ecully@educagri.fr
0478334612
https://www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr/

Pour plus d'infos sur la formation scanner le QR code ou rdv sur notre site web

Le Centre de Formation et de Promotion Horticole – 13 Avenue de Verdun – 69130 Écully. Ne pas jeter sur la voie publique. Novembre 2026